



## ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVEN 2021

Bonjour à tous et à toutes,

Si la situation COVID semble s'améliorer et s'éloigner en cette veille de saison estivale il nous faut toujours rester très vigilant. Je suis au regret de vous informer que je suis une nouvelle fois contraint d'annuler notre assemblée générale d'octobre prochain prévue à BREST. En effet, toutes les salles sont réquisitionnées pour la vaccination jusqu'à la fin de l'année 2021. Cette décision m'attriste mais je ne peux que respecter les consignes.

Notre assemblée générale se fera en deux temps :

- 1- En SEPTEMBRE 2021, chaque adhérent recevra par courrier les divers documents nécessaires au vote :
  - le rapport moral et le rapport financier de l'année 2020
  - la liste des candidats (nouveaux et renouvelables) au sein de notre conseil d'administration,
  - un bulletin de vote et un bulletin d'approbation des divers rapports.

Afin de répondre à vos attentes ou vos interrogations, vous pourrez également formuler vos questions dans un feuillet joint à cet effet et le renvoyer avec vos bulletins de vote et approbations.

- 2- Une visio-conférence sera organisée le **vendredi 22 octobre à 10h** : chacun d'entre vous pourra y participer en s'inscrivant à l'avance afin qu'un code de connexion lui soit envoyé par mail.

### APPEL à CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**CANDIDATURES à ENVOYER** avec lettre de motivation avant le 22 Aout 2021 en courrier recommandé avec avis de réception au siège de l'AVEN. (Se référer au règlement intérieur [www.aven.org](http://www.aven.org) )

**RAPPEL :** « *Tout adhérent à jour de cotisation, ayant la qualité de président départemental, membre d'un collectif, actif dans une commission près du CA, peut déposer sa candidature de membre du CA, auprès du bureau au moins quatre-vingt-dix jours avant la tenue de l'AG, en envoyant une lettre de motivation au président national par lettre recommandée avec accusé de réception au siège national de l'AVEN. La présence à l'AG, est obligatoire afin de pouvoir présenter sa candidature et ses volontés au vote de l'AG, sauf cas de force majeure justifié.*

*Le bureau et le CA veilleront à ce que les nouveaux candidats présentent toutes les garanties, demeurent sur le territoire européen de la France, que des fautes inscrites au casier judiciaire ne soient pas contraire aux bonnes mœurs et à la déontologie de l'AVEN, le parrainage de trois membres du CA est également obligatoire...)*

*Pour la cohérence des actes entrepris par l'AVEN, et afin d'être au plus près des adhérents et des actions locales, chaque membre du CA anime une région ou un territoire ou/et exerce une responsabilité au sein de l'association. Il en rend compte au bureau. »*

Jean Louis CAMUZAT  
Président de l'AVEN